



Transfert de mon contrat auto assurée tous risques

Par **stevie**, le **24/01/2008 à 18:56**

suite a un un transfret d assurance auto d une megane renault assurée tous risques sans obligation de garage vers une peugeot 307 hdi. or lors de ce transfert un avenant a été rajouté dans le nouveau contrat dans lequel il est stipulé que la vopiture doit etre dans un garage... suite au vol de mon vehicule(307) mon assureur refuse de me dedomager....

QUELS SONT LES RECOURS??

merci de me repondre au plus vite

Par **jeetendra**, le **25/01/2008 à 09:01**

bonjours, il y avait dans votre contrat d'assurance automobile le respect d'une mesure de prevention contre le vol, à savoir que votre vehicule doit être dans un box ou un endroit fermé.

Il y a eu vol alors que cette condition n'a pas ete respectée, l'assureur a fait jouer l'exclusion conventionnelle de garantie pour ne pas vous indemniser, saisissez le mediateur pour trouver une solution equitable, en droit des assurances je ne vous cache pas que vos chances sont minces, courage, cordialement